



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.6/52/L.1
19 septembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
SIXIÈME COMMISSION

ORGANISATION DES TRAVAUX

Note du Secrétariat

1. Pour aider la Sixième Commission à organiser ses travaux, le Secrétariat juge utile, compte tenu des résolutions 1898 (XVIII) et 32/71 de l'Assemblée générale, en date respectivement des 11 novembre 1963 et 9 décembre 1977 et de l'alinéa b) de l'article 99 b) du règlement intérieur de l'Assemblée, d'appeler l'attention de la Commission sur ce qui suit.

I. QUESTIONS RENVOYÉES À LA SIXIÈME COMMISSION

2. À sa 3e séance plénière, le 19 septembre 1997, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer 10 points de l'ordre du jour à la Sixième Commission. Le libellé et le numéro de ces points sont indiqués dans la lettre datée du 19 septembre 1997 que le Président de l'Assemblée a adressée au Président de la Sixième Commission (A/C.6/52/1).

II. DOCUMENTATION RELATIVE AUX QUESTIONS RENVOYÉES À LA SIXIÈME COMMISSION

3. Dans le tableau ci-après sont énumérés les documents de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale relatifs aux questions renvoyées à la Sixième Commission : rapports de commissions ou comités et rapports qui doivent être présentés par le Secrétaire général en application de résolutions ou décisions adoptées aux sessions précédentes de l'Assemblée, et documents distribués au titre des points de l'ordre du jour renvoyés à la Sixième Commission*, sur la demande d'États Membres.

* Le numéro figurant entre crochets à la suite de chaque question renvoie au point correspondant de l'ordre du jour de la cinquante-deuxième session. La liste des documents a été établie sur la base des informations disponibles au 19 septembre 1997.

Date de
publication prévue

Convention sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens [144]

Rapport du Secrétaire général (A/52/294) Paru

Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international [145]

Rapport du Secrétaire général (A/52/) Début novembre

Décennie des Nations Unies pour le droit international [146]

- a) Décennie des Nations Unies pour le droit international
- b) Mesures qui seront prises en 1999 à l'occasion du centenaire de la première Conférence internationale de la paix et de la clôture de la Décennie des Nations Unies pour le droit international
- c) Projet de principes devant régir la conduite des négociations internationales

Note du Secrétaire général (A/52/363) Début octobre

Lettre datée du 12 juin 1997, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Mongolie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/52/141) Parue

Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa quarante-neuvième session [147]

Rapport de la Commission, Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément No 10 (A/52/10) Paru

Lettre datée du 23 juillet 1997, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Turkménistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/52/259) Parue

Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa trentième session [148]

Rapport de la Commission, Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément No 17 (A/52/17) 24 septembre

Date de
publication prévue

Rapport du Comité des relations avec le pays hôte [149]

Rapport du Comité, Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément No 26 (A/52/26) Début novembre

Création d'une cour criminelle internationale [150]

Aucune documentation préliminaire¹

Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation [151]

Rapport du Comité spécial, Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément No 33 (A/52/33) Paru

Rapport du Secrétaire général sur l'application des dispositions de la Charte des Nations Unies relatives à l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions (A/52/308) Paru

Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la publication des suppléments du Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et du Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité (A/52/317) Début octobre

Lettre datée du 19 juin 1997, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/52/189) Parue

Mesures visant à éliminer le terrorisme international [152]

Rapport du Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1996, Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément No 37 (A/52/37) Paru

Rapport du Secrétaire général (A/52/304) 23 septembre

¹ Pour les décisions adoptées par le Comité préparatoire à la session qu'il a tenue du 11 au 21 février 1997, voir le document A/AC.249/1997/L.5. Pour les décisions qu'il a adoptées à sa session du 4 au 15 août 1997, voir le document A/AC.249/297/L.8/Rev.1.

Date de
publication prévue

Lettre datée du 10 janvier 1997, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/52/58-S/1997/30) Parue

Lettres datées des 23 janvier, 3 mars et 11 août 1997, adressées au Secrétaire général par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/52/63-S/1997/70, A/52/87-S/1997/187 et A/52/276-S/1997/630) Parues

Lettres datées des 3 février, 5 juin, 1er août et 4 septembre 1997, adressées au Secrétaire général par le Représentant permanent d'Israël et le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/52/70-S/1997/108, A/52/173, A/52/265-S/1997/604 et A/52/321-S/1997/689) Parues

Lettre datée du 12 septembre 1997, adressée au Secrétaire général par l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/52/346-S/1997/710) Parue

Amendement à l'article 13 du Statut du Tribunal administratif des Nations Unies [155]

Note du Secrétaire général
(A/52/142) Parue
(A/52/142/Add.1) 22 septembre

III. DATE D'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION, ORDRE
ET DATES APPROXIMATIVES D'EXAMEN DES QUESTIONS

4. L'article 99 b) du règlement intérieur de l'Assemblée générale dispose que :

"Chacune des grandes commissions, eu égard à la date fixée par l'Assemblée générale, sur recommandation du Bureau, pour la clôture de la session, décide de l'ordre de priorité des questions qui lui sont renvoyées et tient les réunions nécessaires pour achever l'examen de ces questions. Elle adopte, au début de la session, un programme de travail indiquant, si possible, la date retenue comme objectif pour l'achèvement de ses travaux, les dates approximatives de l'examen des questions et le nombre de séances à consacrer à chacune d'elles."

5. À sa 3e séance plénière, tenue le 19 septembre 1997, l'Assemblée générale a décidé de suspendre sa cinquante-deuxième session, le mardi 16 décembre 1997 au plus tard. Dans ces conditions, il semble souhaitable que la Sixième Commission

/...

organise le calendrier de ses séances de manière à terminer ses travaux le vendredi 21 novembre 1997 au plus tard.

6. La Sixième Commission pourrait envisager, aux fins d'adoption de son programme de travail, de retenir le calendrier ci-après, établi sur la base des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et des programmes de travail adoptés antérieurement par la Commission, pour les dates approximatives d'examen des questions qui lui ont été renvoyées.

Dates approximatives
d'examen

Mesures visant à éliminer le terrorisme international [152] (Groupe de travail) ²	22 septembre-3 octobre 1997
Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa trentième session [148]	6-7 octobre
Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation [151]	8-13 octobre
Décennie des Nations Unies pour le droit international [146]	14-20 octobre
Création d'une cour criminelle internationale [150]	21-23 octobre
Amendement à l'article 13 du Statut du Tribunal administratif des Nations Unies [155]	24 octobre
Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa quarante-neuvième session [147] ³	27 octobre-7 novembre
Convention sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens [144]	10-11 novembre
Mesures visant à éliminer le terrorisme international [152]	12-17 novembre
Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international [145]	18 novembre
Rapport du Comité des relations avec le pays hôte [149]	19 novembre
Jour de réserve	20-21 novembre

² Voir par. 7 ci-après.

³ Voir par. 10 ci-après.

IV. CONSTITUTION DE GROUPES DE TRAVAIL ET TENUE DE CONSULTATIONS

7. En ce qui concerne le point 152 de l'ordre du jour, intitulé "Mesures visant à éliminer le terrorisme international", l'Assemblée générale, à sa cinquante et unième session, a recommandé que le Comité spécial créé par la résolution 51/210 poursuive ses travaux pendant la cinquante-deuxième session, du 22 septembre au 3 octobre 1997, dans le cadre d'un groupe de travail de la Sixième Commission (résolution 51/210 du 17 décembre 1996).

8. En ce qui concerne le point 146 de l'ordre du jour, intitulé "Décennie des Nations Unies pour le droit international", l'Assemblée générale, à sa cinquante et unième session, a demandé au Groupe de travail de la Sixième Commission de poursuivre ses travaux pendant la cinquante-deuxième session, conformément à son mandat et à ses méthodes de travail (résolution 51/157 du 16 décembre 1996).

9. Les services de conférence nécessaires pour les réunions des groupes de travail et pour les consultations devant être prélevés sur ceux alloués à la Sixième Commission, il est important que les réunions prévues par les groupes de travail ou les consultations remplacent les séances plénières de la Commission au lieu de venir s'y ajouter.

V. COLLOQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT PROGRESSIF ET LA CODIFICATION DU DROIT INTERNATIONAL

10. À sa cinquante et unième session, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour marquer le cinquantième anniversaire de la création de la Commission du droit international par la tenue d'un colloque sur le développement progressif et la codification du droit international durant l'examen à la Sixième Commission du rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa quarante-neuvième session (résolution 51/160 du 16 décembre 1996). Le colloque se déroulera en trois sessions, dont deux dans la matinée et l'après-midi du 28 octobre et la dernière dans la matinée du 29 octobre 1997.

VI. DATE LIMITE POUR LA PRÉSENTATION DES PROJETS DE RÉOLUTION AYANT DES INCIDENCES FINANCIÈRES

11. L'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale dispose que : "Aucune commission ne recommande à l'Assemblée générale, pour approbation, de résolution impliquant des dépenses sans que cette résolution soit accompagnée d'une prévision de dépenses établie par le Secrétaire général". Il est donc essentiel que les grandes commissions prévoient des délais suffisants pour l'établissement des prévisions de dépenses par le Secrétariat, ainsi que pour l'examen de celles-ci par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et par la Cinquième Commission. Dans ces conditions, si le vendredi 21 novembre 1997 est retenu comme date de clôture pour les travaux de la Sixième Commission (voir plus haut par. 5), le lundi 10 novembre 1997 devrait être la date limite pour la présentation à la Cinquième Commission de projets de résolution ayant des incidences financières.

VII. RESSOURCES DISPONIBLES POUR LES SERVICES DE CONFÉRENCE

12. Les moyens disponibles pour les services de conférence devraient en principe permettre à la Commission de tenir en moyenne six séances plénières par semaine, et au Groupe de travail plénier visé au paragraphe 7 de se réunir 10 fois par semaine. Normalement, les séances du matin auront lieu de 10 heures à 13 heures et celles de l'après-midi de 15 heures à 18 heures.

13. Afin d'éviter des difficultés dans l'organisation des services à fournir pour les réunions des groupes régionaux de la Commission, toutes les demandes de réunions de ces groupes doivent être adressées à la Section de la planification et du service des séances par l'intermédiaire du Secrétaire de la Commission.
